



Journée de solidarité par anticipation pour 2010 pour un cdd

Par **nmarieanne**, le **16/09/2009** à **22:17**

Bonjour, rnje viens d'etre engagée en cdd pour 2 mois et demi depuis le 14 sept 2009. rnon me demande dès le premier jour d'effectuer 7 heures de travail en plus pour la journée de solidarité de l'année prochaine en 2010 (donc pendant ma période d'essai de 15 jours). rnrnje trouve cela étonnant, j'ai travaillé en intérim et je ne me suis jamais trouvée face à cette situation, cela ne devrait il pas etre au proratat de la durée du cdd. rnrnsuis je dans mon droit si j'effectue seulement les heures au proratat des 2 mois et demi. puis je refuser d'effectuer ses heures ? rnrnje vous remercie vivement de répondre à cette question. rnrncordialement rnrnmarienne

Par **Visiteur**, le **17/09/2009** à **13:22**

bonsoir, rnrncurieux.... c'est la première fois que j'entend ça.... rnrnon ne fait la journée de solidarité que le jour fixé par l'employeur... rnrnon la journée ne se fait pas au prorata de la durée du contrat...